

Conseil communal du 11 février 2010

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 janvier 2010

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
MR
C.D.H.
Écolo
Indépendant
TOTAL

2. Démission d'un Echevin – remplacement – avenant au pacte de majorité

Suite à la démission de M. Fernand VANTIEGHEM du poste d'Echevin, le groupe P.S.-L.B. a présenté M. Jean-Michel NOTTEBAERT pour participer au Collège (4^{ème} Echevin) et remplacer le démissionnaire. Ledit groupe propose également que M. Christian HOLLEMAERT devienne le 3^{ème} Echevin.

Dès lors, un avenant au pacte de majorité doit être soumis au vote de la présente assemblée.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
MR
C.D.H.
Écolo
Indépendant
TOTAL

3. Prestation de serment du nouvel Echevin

Jean-Michel NOTTEBAERT, Echevin désigné par le groupe P.S.-L.B., prête serment et est déclaré installé dans ses nouvelles fonctions.

4. Redevance sur la délivrance des documents administratifs – approbation

Il est proposé à l'assemblée de revoir au profit de la commune, pour les exercices 2010 à 2012 inclus, la redevance sur la délivrance, par l'Administration, des différents documents administratifs, et ce essentiellement au niveau du service population et ce qui concerne l'établissement des arrêtés du Bourgmestre.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
MR
C.D.H.
Écolo
Indépendant
TOTAL

5. Installation d'un établissement de jeux de hasard, rue de la Festingue 36 à Néchin

En date du 21 novembre 2009, une demande relative à l'exploitation d'un établissement de jeux de hasard était introduite par Monsieur SEYNAEVE Geert, représentant la Sprl BEPRAQ INVEST, dont le siège social est situé Stationsstraat 162a à 9450 HAALERT. Un projet de convention est donc à établir entre l'Administration Communale d'Estaimpuis et ladite Sprl

Considérant que cette décision de passer une convention pour un établissement de jeux de hasard de classe II relève du pouvoir discrétionnaire du Conseil Communal, il est proposé à la présente assemblée d'approuver la convention relative à l'exploitation d'un établissement de jeux de hasard au 36, rue de la Festingue à 7730 NECHIN.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
MR
C.D.H.
Écolo
Indépendant
TOTAL

6. Estaimpuis – Sainte-Union – rue de Mouscron – adaptation des bâtiments A, B, C et D (CADE) – UREBA – amélioration des performances énergétiques – remplacement des châssis et isolation – approbation des cahier spécial des charges, plans, estimatif - mode de passation du marché

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver les cahier spécial des charges et estimatif du marché « Estaimpuis – Sainte-Union – rue de Mouscron – Adaptation des bâtiments A, B, C et D (CADE) – UREBA – Amélioration des performances énergétiques - Remplacement des châssis et isolation » établis par l'auteur de projet, ARCADUS sprl, Boulevard Léopold III, 52 à 7600 Péruwelz au montant de 368.000,00 € hors tva (trois cent soixante-huit mille euros) ou 445.280,00 €, tva 21% comprise (quatre cent quarante-cinq mille deux cent quatre-vingt euros) ;
- de choisir l'adjudication publique comme mode de passation du marché ;

- d'inscrire les crédits permettant cette dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2010, par voie de modification budgétaire, sous l'article 530/723.60 ;
- de solliciter les subsides auprès de la cellule technique UREBA.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
MR
C.D.H.
Écolo
Indépendant
TOTAL

7. Programme triennal. Dispositions transitoires 2007-2009 – 2010-2012

Programme triennal 2007-2009 – Exercice 2009/1

Egouttage mixte – lot 4 – Estaimpuis – mise en conformité de l'égouttage et réfection des rues du Saclet, de Warlengrie et du Voisinage Codron – adoption du Programme triennal transitoire

L'assemblée est invitée à :

- approuver le Programme Triennal transitoire qui s'établit comme suit :
Programme triennal 2007-2009 – Exercice 2009/1 – Egouttage mixte – Lot 4 - Estaimpuis – Mise en conformité de l'égouttage et réfection des rues du Saclet, de Warlengrie et du Voisinage Codron ;
- transmettre, au plus tard avant le 1^{er} mars 2010, le dossier d'attribution de ce marché estimé à 1.452.968,50 € hors tva (un million quatre cent cinquante-deux mille neuf cent soixante-huit euros cinquante cents), soit 1.758.091,80 €, tva 21% comprise (un million sept cent cinquante-huit mille nonante et un euros quatre-vingt cents) à la Direction Générale Opérationnelle « Routes et Bâtiments » - DGO1 – Département des infrastructures subsidiées ;
- transmettre dans les meilleurs délais le dossier d'attribution à la Tutelle ;
- prévoir les crédits par voie de modification budgétaire sous l'article 42101/731.60.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
MR
C.D.H.
Écolo
Indépendant
TOTAL

8. Estaimpuis, rue Moulin Masure – complexe sportif : rénovation des revêtements de sol et de plafond – marché de services – auteur de projet – approbation du cahier spécial des charges – mode de passation du marché

Il est proposé à l'assemblée :

- d'approuver les cahier spécial des charges N° 2010 S01 et estimatif relatifs au marché de services « Estaimpuis, rue Moulin Masure – complexe sportif : rénovation des revêtements de sol et de plafond – Auteur de projet » au montant de 26.620,00 € tva comprise ;
- de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- d'inscrire les crédits permettant cette dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2010 par voie de modification budgétaire, sous l'article 764/723.60 ;
- de solliciter les subsides auprès du Ministre de la Région Wallonne – Division des Bâtiments et des Infrastructures Sportives – Infrasports.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
MR
C.D.H.
Écolo
Indépendant
TOTAL

9. Arrêtés du Bourgmestre – ratification

Le Conseil ratifie les arrêtés pris par le Mr le Bourgmestre en date du :

- 12 janvier 2010, qui règlemente la circulation et le stationnement en vue du déroulement des travaux de pose de câbles pour l'équipement de télécommunication à la rue du Saclet à Estaimpuis. A partir du 18 janvier 2010, et jusqu'au 26 février 2010 inclus, la circulation y sera perturbée et limitée à 30km/h et le stationnement interdit côté travaux et côté opposé. Cet endroit sera matérialisé par des barrières Nadar, des signaux routiers, des feux tricolores, des lampes clignotantes et des déviations éventuelles posés et enlevés par les entrepreneurs de travaux dès la fin du chantier.
- 12 janvier 2010, qui règlemente la circulation et le stationnement durant les travaux de pose de câbles pour l'équipement de télécommunication à la rue de Warlengrie à Estaimpuis. A partir du 18 janvier 2010, et jusqu'au 26 février 2010 inclus, la circulation y sera perturbée et limitée à 30km/h et le stationnement interdit côté travaux et côté opposé. Cet endroit sera matérialisé par des barrières Nadar, des signaux routiers, des feux tricolores, des lampes clignotantes et des déviations éventuelles posés et enlevés par les entrepreneurs de travaux dès la fin du chantier.
- 13 janvier 2010, interdisant la circulation, l'arrêt et le stationnement, durant le déroulement de la course cycliste « GRAND PRIX DU DÉPUTÉ-BOURGMESTRE 2010 – MEMORIAL MICHEL VANDERHAEGHEN », le dimanche 14 mars 2010, de 14h à 18h. L'arrêt et le stationnement seront strictement interdits dans les rues suivantes : rue de Luna (arsenal des pompiers), rue de Tournai, Couture Dubar, rue des Tanneurs, rue de la Muserie, Grand Trieu, rue de Luna. La circulation se fera impérativement et obligatoirement dans le sens de la course.
- 18 janvier 2010, qui règlemente la circulation en vue du déroulement des travaux de voirie à Néchin (prolongation des travaux). A partir du 18 janvier 2010, et jusqu'au 5 mars 2010 inclus, la circulation et le stationnement seront totalement interdits à la rue du Christ. Cet endroit sera matérialisé par des barrières Nadar, des signaux routiers, des feux tricolores, des lampes clignotantes et des déviations éventuelles posés et enlevés par les entrepreneurs de travaux dès la fin du chantier.
- 18 janvier 2010, qui règlemente la circulation en vue du déroulement des travaux de voirie à Leers-Nord (prolongation des travaux). A partir du 18 janvier 2010, et jusqu'au 5 mars 2010 inclus, la circulation et le stationnement seront totalement interdits à la rue du Canal. Cet endroit sera matérialisé par des barrières Nadar, des signaux routiers, des feux tricolores, des lampes clignotantes et des déviations éventuelles posés et enlevés par les entrepreneurs de travaux dès la fin du chantier.

- 18 janvier 2010, qui règle la circulation en vue du déroulement des travaux de voirie à Néchin (prolongation des travaux). A partir du 18 janvier 2010, et jusqu'au 5 mars 2010 inclus, la circulation et le stationnement seront totalement interdits à la rue des Près Tassons. Cet endroit sera matérialisé par des barrières Nadar, des signaux routiers, des feux tricolores, des lampes clignotantes et des déviations éventuelles posés et enlevés par les entrepreneurs de travaux dès la fin du chantier.
- 18 janvier 2010, qui règle la circulation durant les travaux de pose de canalisations souterraines à la rue de la Royère à Néchin. Entre le lundi 8 février et le vendredi 2 avril 2010, la circulation y sera perturbée et limitée à 30km/h. Cet endroit sera matérialisé par des barrières Nadar, des signaux routiers, des feux tricolores, des lampes clignotantes et des déviations éventuelles posés et enlevés par les entrepreneurs de travaux dès la fin du chantier.
- 26 janvier 2010, qui règle la circulation durant les travaux de pose de câbles électriques au 72 de la rue de Warcoing à Saint-Léger. A partir du lundi 8 février et ce jusqu'au 12 mars 2010, la circulation y sera perturbée et limitée à 30km/h et le stationnement interdit côté travaux. Cet endroit sera matérialisé par des barrières Nadar, des signaux routiers, des feux tricolores, des lampes clignotantes et des déviations éventuelles posés et enlevés par les entrepreneurs de travaux dès la fin du chantier.
- 26 janvier 2010, qui règle la circulation durant les travaux de pose de câbles électriques à la rue de la Paix à Estaimpuis. Entre le lundi 8 février et le vendredi 2 avril 2010, la circulation y sera perturbée et limitée à 30km/h. Cet endroit sera matérialisé par des barrières Nadar, des signaux routiers, des feux tricolores, des lampes clignotantes et des déviations éventuelles posés et enlevés par les entrepreneurs de travaux dès la fin du chantier.
- 27 janvier 2010, qui règle la circulation en vue du déroulement des travaux de voirie à Leers-Nord. A partir du 1^{er} février 2010, et jusqu'au 30 avril 2010, la circulation et le stationnement seront interdits à la rue des Oiseaux (partie allant de la rue du Centre au 18 de la rue). Ces interdictions seront matérialisées par des barrières Nadar, des signaux routiers posés réglementairement et enlevés par les entrepreneurs des travaux au plus tard à la date indiquée ci-dessus.
- 27 janvier 2010, qui règle la circulation en vue du déroulement des travaux de voirie à Néchin. A partir du 1^{er} février 2010, et jusqu'au 30 avril 2010, la circulation et le stationnement seront interdits à l'Impasse de l'Eglise. Une déviation sera mise en place via la rue du Christ. Ces interdictions seront matérialisées par des barrières Nadar, des signaux routiers posés réglementairement et enlevés par les entrepreneurs des travaux au plus tard à la date indiquée ci-dessus.
- 28 janvier 2010, autorisant, en raison du "GRAND PRIX NOËL CALLENS", le mercredi 14 avril 2010, de 14h à 18h, le passage d'une course cycliste sur le territoire d'Estaimpuis.
- 28 janvier 2010, autorisant, en raison du "GRAND PRIX DES COMMERCANTS", le samedi 24 avril 2010, de 14h à 18h30, le passage d'une course cycliste sur le territoire d'Estaimpuis.
- 1^{er} février 2010, interdisant la circulation, l'arrêt et le stationnement, durant le déroulement du «GRAND PRIX NOËL CALLENS et de l'ECHEVIN DES SPORTS », le mercredi 14 avril 2010, de 14h à 18h. L'arrêt et le stationnement seront strictement interdits à la Place Abbé César Renard, dans les rues des Victimes 14-18, Marcel Nottebaert, de Templeuve. La circulation se fera impérativement et obligatoirement dans le sens de la course.
- 1^{er} février 2010, interdisant la circulation, l'arrêt et le stationnement, durant le déroulement du «GRAND PRIX DES COMMERCANTS », le samedi 24 avril 2010, de 14h à 18h30. L'arrêt et le stationnement seront strictement interdits à la Place Abbé César Renard, dans les rues des Victimes 14-18, Marcel Nottebaert, de Templeuve. La circulation se fera impérativement et obligatoirement dans le sens de la course.
- 1^{er} février 2010, qui règle la circulation et le stationnement en vue des travaux de raccordement à l'égout public au 155 de la rue Reine Astrid à Néchin. A partir du 4 février 2010, et jusqu'au 5 février 2010 inclus, la circulation y sera perturbée et limitée à 30km/h. Cet endroit sera matérialisé par des barrières Nadar, des signaux routiers, des feux tricolores, des lampes clignotantes et des déviations éventuelles posés et enlevés par les entrepreneurs de travaux dès la fin du chantier.

- 1^{er} février 2010, qui régleme la circulation et le stationnement en vue de la livraison de « Portakabin » à l'école des Trieux à Leers-Nord. Le jeudi 4 février 2010, entre 7h et 18h, une circulation alternée sera mise sur pied.à la rue du Cornet entre le numéro 21 et le numéro 47 et le stationnement y sera interdit. Cet endroit sera signalé par des signaux routiers posés et enlevés par le service technique de l'Administration communale.

	Présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
MR
C.D.H.
Écolo
Indépendant
TOTAL

H U I S C L O S

10. Personnel communal – interruption de carrière mi-temps

11. Personnel enseignant – ratification délibérations du Collège

Bonne séance !

Daniel SENESAEL
Député – Bourgmestre